Travaux

REGION DES HAUTS-BASSINS

CONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE + BUREAU + MAGASIN + EQUIPEMENTS A NIALE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ORODARA, PROVINCE DU KENEDOUGOU

AVIS DE DEMANDE DE PRIX N°2025-001/RHBS/PKND/C-ORD/CCAM

Financement: Fonds Minier, Gestion 2025.

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025 de la commune de Orodara.

- 1. La mairie de Orodara lance un avis de demande de prix pour les travaux tels que définis dans les données particulières.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales (agrément B1 minimum couvrant la Région des Hauts-Bassins) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.

Les travaux sont en lot unique : Construction de trois salles de classe+bureau+magasin+équipements à Nialé (Budget prévisionnel : 27 550 000 FCFA TTC),

- 3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder quatre-vingt-dix (90) jours.
- 4. Les candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande prix dans les bureaux de la Mairie de Orodara auprès de la Personne Responsable de la Commande Publique, Tel : 20 99 51 22/70 92 28 22/ 76 12 27 22.
- 5. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Mairie de Orodara auprès de la Personne Responsable de la Commande Publique moyennant paiement à la Trésorerie Principale de Orodara d'un montant non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA.
- 6. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, conformément aux données particulières, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cinq cent mille (500 000) Francs CFA devront parvenir ou être remises à la Personne Responsable de la Commande Publique de la mairie de Orodara avant le <u>mercredi 11 juin 2025 à 09 heures 00</u>. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la CCAM

SAWADOGO Rayendé Bruno

Administrateur Civil